



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réductions d'impôt

Question écrite n° 81958

### Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les inquiétudes suscitées par le projet de réforme de l'impôt sur le revenu, dans les secteurs sauvegardés et dans les ZPPAUP. En effet, la réforme prévoit de plafonner les avantages fiscaux à 8 000 euros par foyer fiscal, augmentés de 750 euros par enfant à charge, incluant la totalité des lois relatives aux investissements immobiliers. Ce plafonnement risque de remettre en cause le caractère très incitatif des dispositions fiscales qui s'appliquaient jusqu'à présent dans les secteurs sauvegardés et les ZPPAUP, où les investissements très lourds, sont souvent nécessaires pour rénover le patrimoine. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier pour concilier l'objectif de justice fiscale, d'une part, et la nécessité de continuer à encourager les travaux de rénovations dans les secteurs sauvegardés et les ZPPAUP, d'autre part.

### Texte de la réponse

Dans sa décision n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 78 de la loi de finances pour 2006 instituant un plafonnement de certains avantages fiscaux. Le Gouvernement étudiera, en concertation avec le Parlement, les solutions alternatives qui pourraient être envisagées. L'impôt sur le revenu se caractérise, en effet, par une assiette étroite en raison notamment de l'existence de multiples exonérations, abattements, déductions, réductions et crédits d'impôt. Si chacun de ces dispositifs peut avoir une justification forte au regard de l'intérêt général, le cumul d'avantages fiscaux peut être regardé comme portant atteinte au principe d'égalité devant les charges publiques. Une solution équilibrée doit donc être recherchée, tout en respectant les principes de simplicité et de lisibilité rappelés par le Conseil constitutionnel dans sa décision de décembre dernier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81958

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2005, page 11907

**Réponse publiée le :** 27 juin 2006, page 6800